



MAIRIE D'HANGEST-EN-SANTERRE

17, Place du Jeu de Paume

80134 HANGEST-EN-SANTERRE

PROCES VERBAL DU 30 AVRIL 2026

Nbre en exercice : 15

Nbre de présents : 13

Nbre de votants : 15

L'An Deux mille vingt-six, le trente avril à VINGT heures TRENTE, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique et ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick JUBERT, Maire.

Présents :

Messieurs JUBERT –DAMAY O-DAMAY S-DESMET- LAHOUSOY-MAZINGUE-MERCIER

Mesdames BENNEZON- DEBREU- DE FREITAS-DESJARDINS -LEBLOND-PAUMARD

Excusés

Mr DURAND donne pouvoir à Mr DAMAY

Mme BERTOUX donne pouvoir à Mr JUBERT

Madame BENNEZON Magalie est nommée secrétaire de séance

Mr le Maire fait un retour sur le procès-verbal du 2 avril 2026.

Mr DESMET demande d'éclaircir le point sur la désignation des délégués au TE80 :

Mr le Maire, explique qu'il y aura deux délégués titulaires : Mr JUBERT et Mr DESMET.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire demande à ajouter 4 points supplémentaires :

- **Choisir le personnel dans le cadre de l'accroissement temporaire d'activité estivale**
- **Valider le devis pour remplacer le volet au logement de Mme COYETTE**
- **Présentation du CMJ (Conseil Municipal des Jeunes)**
- **Valider le devis pour la remise des prix des élèves de l'école en fin d'année scolaire.**

Demande approuvée à l'unanimité.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026

TAXES	Bases d'imposition de 2025	Taux d'imposition de la commune		Bases d'imposition prévisionnelles pour 2026	Produit fiscal 2026
		2025	2026		
Foncière (bâti)	830 210	39.81	39.81	850 600	338 624
Foncière (non bâti)	141 599	35.96	35.96	142 600	51 279
Taxe habitation	24 576	18.51	18.51	19 400	3591
CFE	155 081	18.44	18.44	159 200	29 356
TOTAL DU PRODUIT FISCAL 2026 attendu					422 850

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote du Budget Primitif Principal 2026

Section de fonctionnement

Dépenses : 1 449 333.52 €

Recettes : 1 449 333.52 €

Section d'investissement

Dépenses : 1 028 175.78 €

Recettes : 1 028 175.78 €

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le Budget Primitif 2026 de la Commune ainsi équilibré.

Vote du Budget Primitif Maison Médicale 2026

Section de fonctionnement

Dépenses : 87 529.75 €

Recettes : 87529.75 €

Section d'investissement

Dépenses : 50 000.00 €

Recettes : 50 000.00 €

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le Budget Primitif 2026 de la Maison Médicale ainsi équilibré.

Vote des subventions 2026 aux associations

<i>Associations</i>	<i>Subvention 2025</i>	<i>Subvention 2026</i>
L'amicale des Sapeurs pompiers	150 €	150 €
ACPG CATM	150 €	150 €
Société de chasse	150 €	150 €
Club des Aînés	150 €	150 €
Club de gymnastique	150 €	150 €
Les Amis de l'école	150 €	150 €
Club de football	150 €	150 €
LCH (les coureurs hangestois)	150 €	150 €
Croix Rouge	200 €	200 €
Les Liens du Bien être		150 €

Les associations peuvent prétendre à cette subvention sur présentation du bilan financier annuel. Une subvention supplémentaire de 250 € est allouée aux associations qui organisent une manifestation durant l'année.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité ces propositions

Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à ester en justice

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-21 et suivants,

Considérant que la commune d'Hangest en Santerre peut être concernée par un litige,

Considérant la nécessité de défendre les intérêts de la commune,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

D'autoriser le maire à ester en justice au nom de la commune,

Article 2 :

D'autoriser le maire à :

- intenter toute action en justice,
- défendre la commune dans toute instance engagée contre elle,
- exercer toute voie de recours,
- représenter la commune devant toutes juridictions compétentes.

Article 3 :

D'autoriser le maire à désigner un avocat pour représenter et défendre les intérêts de la commune.

Article : 4

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget communal

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal donnent à l'unanimité leur accord.

Désignation des représentants aux compétences de la CCALN

Monsieur le Maire rappelle que par renvoi au règlement intérieur de la CCALN, notamment les articles 11 à 13, chaque commune doit désigner son représentant (un conseiller communautaire ou un conseiller municipal) au sein des onze groupes thématiques suivants :

- Développement économique, Tourisme, Economie solidaire et sociale : Mr MERCIER
- Finances : Mr DESMET
- Administration générale : Mme DEBREU
- Action sociale : Mme DESJARDINS
- Petite enfance-Jeunesse : Mme BENNEZON
- Aménagement du territoire : Mr DAMAY Stéphane
- Culture et environnement : Mme LEBLOND
- Environnement : Mr DAMAY Olivier
- Eau-Assainissement-SPANC-érosion : Mr DURAND
- Voirie-Travaux-Patrimoine : Mr MAZINGUE

Pour information, le président, les Vice-Présidents et les Conseillers Communautaires délégués sont membres de droits de ces commissions thématiques.

Si la commune ne désigne aucun représentant, la place restera vacante.

Désignation des représentants au CNAS

Le conseil désigne Madame DEBREU Eloise, représentante des Elus et, Mr MERCIER Johan représentant du Personnel.

Après échange de vues et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve.

Délibérer pour le recrutement d'un agent contractuel pour une durée déterminée, pour l'accroissement saisonnier d'activité

Mr le Maire explique qu'afin de pallier les congés du personnel et à l'accroissement de l'activité en période estivale, il propose de reprendre en CDD Mr VAN KERCH HOVE Dylan du 11 mai au 30 octobre 2026.

Après échanges de vue et en avoir délibéré les Membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le recrutement de Mr VAN KERCH HOVE

Valider le devis pour remplacer le volet au logement de Mme COYETTE

Mr MAZINGUE explique que Mme COYETTE qui occupe un logement de la poste n'a plus de volet depuis quelques mois.

Mr MAZINGUE explique qu'il n'a fait qu'un seul devis car il a l'habitude, pour des petits travaux, de solliciter à tour de rôle, les artisans de la commune

Il a donc sollicité pour ces travaux RJ Rénov d'hangest en Santerre. Le devis s'élève à 727 €, soit 799.70 € TTC

Après échanges de vue et en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de RJ Rénov pour le remplacement du volet roulant du logement de la Poste.

Présentation du Conseil Municipal des Jeunes

Mme PAUMARD explique que les inscriptions des candidats ont débuté le 29 avril 2026 et se dérouleront jusqu'au 8 mai 2026. A ce jour, 4 jeunes se sont engagés.

Les élections auront lieu le 22 mai de 17H00 à 20H00. Les membres d Conseil Municipal sont invités à honorer de leur présence cet événement.

Le 1^{er} Conseil Municipal des Jeunes est prévu le 27 mai 2026. Le 1^{er} objectif est de les intégrer au village des sports du 13 juin 2026.

Autres actions envisagées (Hauts-de-France propres, évènement pour les 3 ans du sentier...)

Présentation du choix des prix et validation du devis pour la remise des prix des élèves de l'école en fin d'année scolaire.

La commission a fait le choix d'offrir un fichier jeux pour chaque enfant de la PS au CM1

Pour les CM2, comme les années précédentes, nous leur offrirons une calculatrice pour aller au collège. Nous avons réfléchi à leur offrir un livre mais dans le cadre de l'édition 2026 de l'opération ministérielle « Cet été, je lis ! », tous les écoliers de CM2 recevront un recueil de six récits des *Métamorphoses* d'Ovide qui les accompagnera durant les vacances d'été, de ce fait nous avons opté par la remise d'un diplôme de fin de scolarité élémentaire.

Mme GORET, professeur de mathématiques au collège Jean Moulin de Moreuil, a confirmé ce jour le modèle de la calculatrice qui sera demandé à la rentrée 2026/2027.

Devis Maison de la Presse de Roye : 997.33€ TTC

Devis La librairie d'Estelle de Moreuil : 1070.70€ TTC

Il est proposé au Conseil Municipal de travailler pour cet événement avec la Maison de la Presse de Roye. Nous avons validé une commande avec la librairie d'Estelle pour la médiathèque et la solliciterons pour le Noël des enfants.

Mr le Maire, demande aux adjoints, de faire un point sur les différents Comités Consultatifs qui ont été fait dernièrement.

Comité consultatif Fleurissement

Mr DAMAY fait un résumé des points abordés :

- Entretien des parterres. Mr le Maire explique que les travaux ont débutés et seront poursuivis la semaine du 4 mai 2026
- Equipement des différents bacs de vivaces
- Equiper la tondeuse pour faire du mulching
- Parterre devant le cimetière à redéfinir.
- Plateforme déchets verts
-

Comité consultatif voirie

Mr DAMAY remercie Mme BELOT qui avait préparé un power-point très étoffé sur les points à travailler.

- Installation d'un feu de récompense rue de Contoire
- Aménagement de la traversée de route au niveau du périscolaire.
- Réfléchir à la circulation dans la rue des écoles (interdiction aux horaires de l'école ? Fermeture sauf pour bus et riverains ?)

INFORMATIONS DU MAIRE

-À la suite du conseil d'école de début d'année, et à la demande émise de mettre à jour les moyens à disposition concernant le PPMS (Plan particulier de mise en sécurité), la commune a fourni des radios, des piles, des talkies walkies, des couvertures de survie, des malles de premiers secours, des rouleaux de scotch pour étanchéifier les fenêtres....

Une offre de prix a été demandée à l'entreprise ARD pour la mise en place d'une alarme spécifique PPMS, le conseil municipal sera amené à prendre une délibération.

-Le courrier concernant le don de BONDUELLE de boîtes de conserves pour les associatives qui en auraient besoin pour des lots a été transmis. Se sont montrées intéressées Les Coureurs Hangestoises, la coopérative scolaire, Familles rurales, le club des aînés, l'association de chasse ainsi que le club de foot. Chaque association a été contactée pour venir récupérer un fardeau en Mairie.

- Le courrier annonçant la fermeture de la plateforme de déchets verts a été distribué dans toutes les boîtes de la commune le vendredi 24 Avril 2026, un grand merci aux élus ayant réussi à se libérer, Olivier, Franck, Roger, Philippe et Magalie.

La plateforme a été, comme programmé, totalement vidée le mardi 28/04, avec un total de 16 remorques. Les clôtures fermant l'espace ont été installées dès mardi début après-midi avec la mise en place de la signalétique.

L'arrêté d'interdiction de circulation est en place depuis le lundi 27/04 à 17h00 ; avec la signalisation adéquate.

- La commission voirie réunie le mardi 28/04 a approuvé le devis de l'établissement BTA, d'un montant de 1.093,87 Euros HT, pour la remise en état du regard effondré dans la cour de la salle des fêtes.

- Delta TH interviendra lundi 04 Mai 2026 pour l'entretien de la climatisation de la Mairie

- L'angélus ne sonne pas complètement, cela est normalement dû au moteur actionnant une cloche à remplacer. Ce matériel ne sera disponible que courant Juin. L'intervention pour l'angélus a finalement été réalisée le 30 avril 2026.

- Des entretiens sont programmés le mardi 05 Mai 2026, pour le recrutement d'un second poste en service civique.

- Les services de l'état nous ont confirmé concernant le 43 Rue de Plessier, qu'il s'agit bien d'un bien sans maître avec incorporation de plein droit dans le domaine communal. Le sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

- Une prise de contact a été effectuée par Mr DAMAY et le Maire, avec la SICAE le 30 avril, afin d'étudier l'implantation d'un feu récompense à l'entrée de la Rue de Contoire.

QUESTIONS DIVERSES

- Mr MERCIER indique que le site de la commune a été mis à jour et invite les élus à le consulter.
- Mr le Maire remet les écharpes aux adjoints.
- Mme BENNEZON demande qu'une signalétique soit placée rue Romain Deberly pour prévenir les riverains des trous en formation.

Séance levée à 23H55.

Prochaine réunion prévue le 4 juin 2026.